

5600
apprenti·e·s

200
diplômes
titres et certificats

CFA

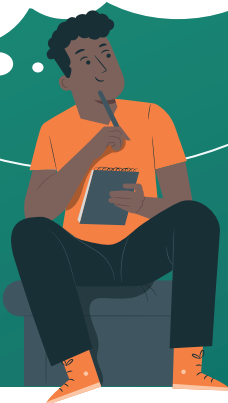
académique

Je
deviens
apprenti·e !

20
UFA

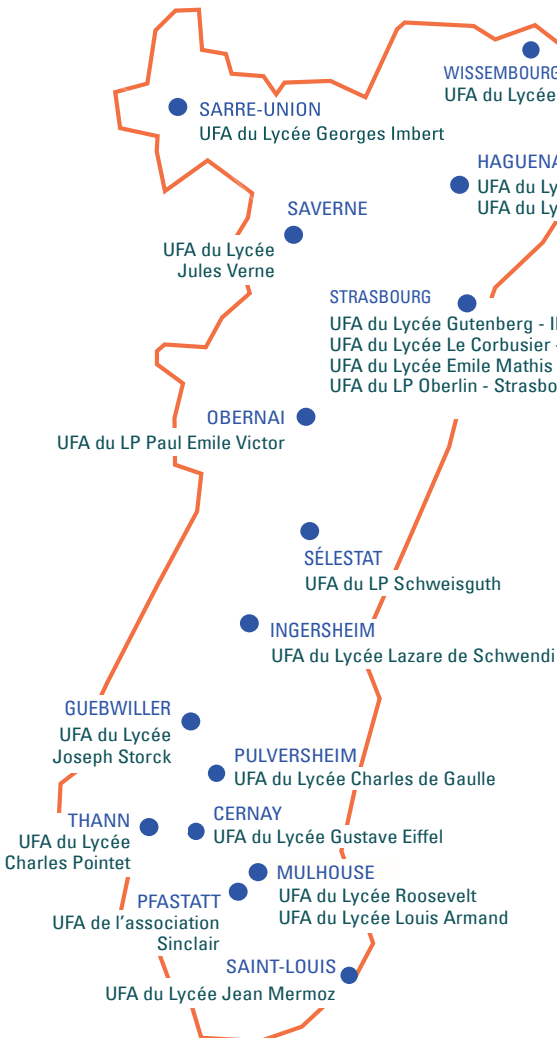
4000
entreprises
partenaires

350
enseignant·e·s



Sommaire

Le CFA académique	Page 3
L'apprentissage, c'est quoi ?	Page 4
Témoignage	Page 5
Un-e apprenti-e est un-e salarié-e de l'entreprise	Page 6
Les avantages pour l'apprenti-e	Page 7
Comment devenir apprenti-e ?	Pages 8 à 10
Contacts	Pages 11 et 12



Les 20
UFA
du
CFA
académique

Le CFA académique

Depuis septembre 2020, les 20 CFA publics de l'académie de Strasbourg sont regroupés pour former le CFA académique ! Ce sont les **Unités de Formation par Apprentissage (UFA)** du CFA académique.



200 diplômes

CAP - BAC Pro - BTS

13 secteurs d'activité

dans lesquels nous proposons des formations

Maintenance des matériels

Industries graphiques

Automobile

Industrie

Services administratifs et de gestion

Commerce / vente

Logistique

Hôtellerie / restauration / alimentation

Métiers du bois

Coiffure / esthétique

Santé / social

Sécurité

BTP

L'apprentissage, c'est quoi ?

Tu as entre 15 et 29 ans révolus ?

Tu as envie de préparer un diplôme tout en travaillant ?

Le contrat d'apprentissage prépare à tous les niveaux de formation, du CAP au diplôme d'ingénieur (dérogations possibles pour les - de 15 ans et + de 30 ans). Il te permet d'acquérir simultanément des compétences et de l'expérience professionnelle.



Des compétences mises en pratique en entreprise

L'apprenti-e met en pratique, de façon continue et en situation de travail, les connaissances théoriques acquises en UFA qui sont complétées par celles transmises, en entreprise, par son maître d'apprentissage. Cette combinaison de la théorie et de la pratique, des savoirs et des savoir-faire, enrichit le parcours de formation du jeune.



Un véritable acteur de l'entreprise

L'apprentissage facilite et accélère l'insertion des jeunes dans le monde du travail. D'ailleurs, les entreprises qui jouent la carte de l'apprentissage l'ont bien compris ! Recruter un-e jeune en alternance permet de lui apprendre le métier, de le former aux méthodes de travail et à la culture de l'entreprise. L'apprentissage est une manière d'accéder plus vite au marché du travail.

**6 mois après leur formation,
79% des apprenti-e-s trouvent un emploi.**

chiffres issus d'une note de la DEPP parue en mai 2020

Témoignage



“ C’est une expérience de vie qui facilite l’accès à l’emploi, sans compter le salaire qui nous permet de gagner rapidement en autonomie. ”

Julien S., ancien apprenti de l’UFA Schweisguth

Peux-tu nous parler de ton parcours professionnel ?

« J’ai débuté en tant qu’apprenti CAP Menuisier chez Schmidt Groupe en 2013 puis j’ai continué en BAC PRO Technicien de fabrication bois et matériaux associés dans la même entreprise. J’ai obtenu mon diplôme et j’ai souhaité poursuivre mes études. En concertation avec mon maître d’apprentissage et mes professeurs, je me suis dirigé vers un BTS Développement et réalisation bois pour approfondir mes connaissances techniques. Mes missions et mes responsabilités d’apprenti ont évolué au fil du temps. On m’a d’abord enseigné les bases de la menuiserie puis j’ai été formé tout au long de mon parcours sur la conduite de ligne de fabrication. J’ai également pu mener mes premiers projets d’amélioration de poste en BTS. »

Quel est ton poste actuel ?

« Suite à mon BTS, Schmidt Groupe m’a proposé un poste de « conducteur d’installation » en CDI dans leur nouveau centre d’usinage. Je travaille à présent en totale autonomie et l’on m’a confié de nouvelles responsabilités depuis mon embauche. Je pilote aujourd’hui une ligne de production, je gère et j’applique les plans de maintenance des machines, je veille à la propreté et la qualité de la production et contribue en permanence aux projets d’amélioration de poste. »

Qu’est-ce que l’apprentissage t’a apporté ?

« L’apprentissage m’a permis de découvrir le milieu professionnel et le sens des responsabilités tout en poursuivant mes études. Au cours de mes 7 ans d’apprentissage effectués dans la même entreprise, j’ai eu la chance de découvrir et d’évoluer dans différents métiers. Cela m’a permis d’acquérir un certain niveau de compétences et de polyvalence. Ces années d’apprentissage au sein de l’entreprise Schmidt Groupe ont été plus qu’enrichissantes et valorisantes en tant qu’apprenti. L’entreprise m’a fait confiance, a misé sur moi et m’a proposé un emploi à la suite de mes études. »



Un-e apprenti-e est un-e salarié-e de l'entreprise



Le contrat

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI). Il permet à l'apprenti-e de suivre une formation en alternance en entreprise sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et en Unité de Formation par Apprentissage (UFA) pendant 6 mois à 3 ans.

Le contrat d'apprentissage peut démarrer au plus tôt 3 mois avant le début du cycle de formation. Les 45 premiers jours, consécutifs ou non, travaillés en entreprise sont considérés comme la période d'essai du contrat. Au cours de la période d'essai, le contrat peut être rompu par l'employeur et/ou par l'apprenti-e sans motif et sans préavis.

Temps de travail

En entreprise, le temps de travail de l'apprenti-e est identique à celui des autres salariés, à savoir 35h par semaine (selon la convention collective). Néanmoins, l'employeur doit permettre à son apprenti-e de suivre les cours dispensés au sein de l'UFA; ce temps étant compris dans le temps de travail effectif et rémunéré comme tel.

Couverture sociale

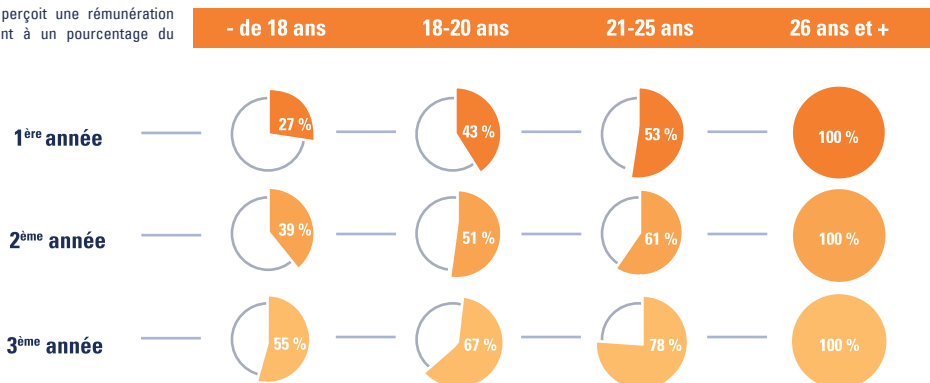
Les apprenti-e-s bénéficient de la même protection sociale que les autres salarié-e-s de l'entreprise. En cas de maladie ou d'accident, l'apprenti-e doit justifier son absence en entreprise ou à l'UFA par un arrêt de travail.

Les congés

L'apprenti-e bénéficie des congés payés en vigueur dans l'entreprise, en fonction de la convention collective applicable. En règle générale, cela correspond à 5 semaines de congés payés par an.

Grille de rémunération

L'apprenti-e perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du SMIC



Les avantages pour l'apprenti-e

Un-e étudiant-e des métiers

Les jeunes en apprentissage ont droit à la « carte d'étudiant-e des métiers » et bénéficient de réductions dans les cinémas et autres lieux culturels. Ils ont accès aux restaurants et aux résidences universitaires, ainsi qu'aux services proposés sur les campus.

Le salaire des apprenti-e-s est-il soumis à l'impôt sur le revenu ?

Les salaires versés aux apprenti-e-s munis d'un contrat répondant aux conditions prévues par le code du travail sont exonérés d'impôt sur le revenu dans une limite égale au montant annuel du SMIC.



Les aides pour l'apprenti-e

• Aide au financement du permis de conduire B

Aide forfaitaire de 500 euros pour les apprenti-e-s majeurs, quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti-e.

• Aide au premier équipement

Une aide apprenti-e est attribuée au premier équipement professionnel comme par exemple: des outils spécifiques à telle ou telle activité professionnelle.

• Aide à la restauration scolaire et à l'hébergement pour les internes

Possibilité de prise en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise des frais de restauration et d'hébergement (montant forfaitaire).

Pour les apprenti-e-s en situation de handicap

La limite d'âge pour conclure un contrat d'apprentissage n'est pas applicable lorsque le contrat est souscrit par une personne à laquelle la qualité de travailleur handicapé-e est reconnue.

Un contrat aménagé

Pour faciliter la formation de l'apprenti-e, certaines règles du contrat peuvent être aménagées sur les points suivants :

- la durée du contrat et le temps de travail,
- le déroulement de la formation.

Retrouvez toutes les aides sur notre site internet www.cfa-academique-alsace.fr

Comment devenir apprenti-e ?

ÉTAPE 1 | Valider son projet professionnel

Pour construire ton projet professionnel et choisir le métier que tu souhaites apprendre, il est important de bien se renseigner sur les métiers et les formations proposés.

Pour t'aider :

- **Les PsyEN (conseillers·ères d'orientation)** peuvent t'accompagner dans ton orientation en t'aidant à définir des secteurs d'activité pouvant correspondre à tes intérêts et te faire découvrir des métiers.

- **Les stages en entreprise** sont des étapes importantes te permettant de rencontrer des professionnels et de voir si le métier visé correspond à tes attentes. Il faut toujours garder en tête que tout stage peut aboutir à un contrat d'apprentissage. De nombreux jeunes décrochent chaque année leur contrat suite à une période de stage en entreprise !

- **Les chargé·es de développement dans les UFA** peuvent t'accompagner dans ton projet de formation en apprentissage et te communiquer des offres d'apprentissage. N'hésite pas à les contacter si tu souhaites aussi avoir des informations sur les diplômes de l'ensemble des UFA faisant partie du CFA académique mais aussi pour faire un point sur ton projet.

ÉTAPE 2 | Se renseigner sur les modalités d'inscription au CFA académique

Une fois que tu as fait le choix du métier, et même si tu n'as pas encore décroché de contrat d'apprentissage, contacte l'une des UFA du CFA académique pour connaître les modalités d'inscription. En effet, **dans certaines filières, le nombre de places peut être limité** et les conditions d'accès peuvent varier d'un diplôme à un autre.



Comment devenir apprenti·e ?

ÉTAPE 3 | Trouver une entreprise

La quête d'une entreprise d'accueil est quasiment similaire à la recherche d'un emploi ; pas de place pour l'improvisation !

Rédiger un CV et une lettre de motivation

Pour maximiser tes chances, il est indispensable de soigner ces deux éléments de candidature !

Le CV devra faire part de tes expériences professionnelles éventuelles, des compétences acquises durant ces expériences mais aussi de tes centres d'intérêts.

La lettre de motivation doit, elle, présenter tes atouts et ton intérêt pour le poste visé (pourquoi choisir cette formation, ce métier / de quelles qualités je dispose / pourquoi contacter cette entreprise etc.)

Quelques pistes pour t'aider à trouver des entreprises

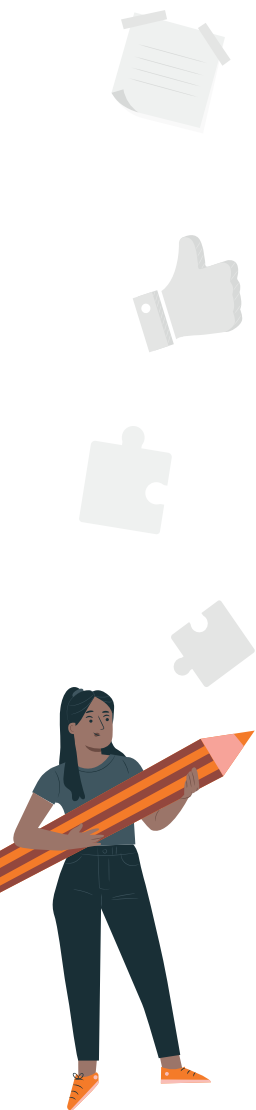
- Consulte ta future UFA (site internet, réseaux sociaux, contact téléphonique).
- Pense aux entreprises dans lesquelles tu aurais déjà fait un stage.
- Fais jouer ton réseau (parents, famille, ami·e·s, voisin·e·s etc.). Si ces personnes connaissent des chef·fes d'entreprises, contacte-les !
- Débute tes recherches d'entreprises le plus tôt possible ! N'attends pas le mois de juin ou l'été lorsque les entreprises prennent leurs congés.
- Pense aux entreprises voisines (ne néglige pas les petites entreprises).

Comment contacter une entreprise ?

Physiquement - Rien ne remplace une rencontre en face à face avec un dirigeant. Soigne ta présentation et affiche une politesse irréprochable (ponctualité, vocabulaire, attitude).

Par téléphone - Tu peux aussi prendre un premier contact téléphonique avec l'entreprise qui pourra soit, te proposer directement un rendez-vous, soit te convier à leur transmettre tes éléments de candidature.

Par mail - Si tu disposes d'une adresse mail de l'entreprise (souvent accessible sur leurs sites internet) n'hésite pas à transmettre ton CV et ta lettre de motivation. Il sera alors nécessaire de s'assurer de la bonne réception de ces documents par l'entreprise en leur passant un coup de fil.



Comment devenir apprenti·e ?

ÉTAPE 3 | Trouver une entreprise

Nos conseils



- Note les entreprises contactées et conserve les réponses obtenues.
- Si une entreprise ne t'a pas répondu au bout d'une dizaine de jours, n'hésite pas à la relancer par téléphone.
- De nombreuses candidatures sont souvent nécessaires avant d'obtenir une réponse positive : ne te décourage pas !



Préparer son entretien

Prépare ton entretien en listant tes arguments expliquant ta motivation. Entraîne-toi à te présenter en 2-3 phrases en argumentant ton choix de formation (ce qui te plaît, te motive), le choix de l'alternance, mais aussi ta motivation pour l'entreprise démarchée.

ÉTAPE 4 | Finaliser son inscription au CFA académique

Tu as trouvé une entreprise ? Il est indispensable de (re)contacter ta future UFA afin d'obtenir la procédure à suivre pour finaliser ton inscription.



Pré inscription directe en flashant le QR Code ou rendez-vous sur notre site internet

www.cfa-academique-alsace.fr

Contacts

Tes contacts de proximité sont à ton écoute pour toute question, quel que soit le domaine de formation dans lequel tu envisages de te former !

- **UFA Stanislas** | WISSEMBOURG

Elise SCHOBEL

03 88 54 16 95 - 03 88 54 17 07 (secrétariat) - elise.schobel@ac-strasbourg.fr

- **UFA Jules Verne** | SAVERNE

Elisabeth GEBHARDT

03 88 91 24 22 (accueil Lycée) - 07 86 93 40 70 - elisabeth.gebhardt@ac-strasbourg.fr

- **UFA Heinrich-Nessel** | HAGUENAU

Françoise FOURNIER

06 71 61 46 84 - francoise.fournier@ac-strasbourg.fr

- **UFA Siegfried** | HAGUENAU

Cynthia BLUMERT

03 88 73 45 47 - cynthia.blumert@ac-strasbourg.fr

- **UFA Emile Mathis** | SCHILTIGHEIM

Catherine BERTHET

06 23 46 51 96 - catherine.berthet@ac-strasbourg.fr

- **UFA Oberlin** | STRASBOURG

Marine FORGEOIS

03 88 35 37 38 - marine.forgois@ac-strasbourg.fr

- **UFA Gutenberg** | STRASBOURG

03 88 66 81 50 - cfa.gutenberg@ac-strasbourg.fr

- **UFA Georges Imbert** | SARRE-UNION

Eugene MUSZUMANSKI

03 88 00 39 00 - eugene.muszumanski@ac-strasbourg.fr

- **UFA Le Corbusier** | ILLKIRCH

Franck HOLDRY

07 55 62 05 58 - franck.holdry@ac-strasbourg.fr

- **UFA Paul-Emile Victor** | OBERNAI

Céline ROYER

03 88 47 64 69 - celine.royer@ac-strasbourg.fr

- **UFA Schweisguth** | SÉLESTAT

Laure KACZMARCZYK

03 88 58 07 98 - 06 60 79 25 45 - laure.kaczmarczyk@ac-strasbourg.fr

Les
UFA du
Bas-Rhin



Contacts

• **UFA Lazare de Schwendi** | INGERSHEIM

03 89 27 92 46 - ce.0681637K@ac-strasbourg.fr

• **UFA Charles de Gaulle** | PULVERSHEIM

Jean-Denis CHARMILLOT

03 89 83 69 20 - jean-denis.charmillot@ac-strasbourg.fr

• **UFA Storck** | GUEBWILLER

Nathalie KELLER

03 89 74 99 60 - 07 87 16 53 27

1nathalie.keller@ac-strasbourg.fr

• **UFA Gustave Eiffel** | CERNAY

Bilal ILIHEM

03 89 75 90 28

cernay.cfa@ac-strasbourg.fr

• **UFA Charles Pointet** | THANN

Anne-Sophie BISCHOFF

03 89 37 74 07 - anne-sophie.ringuet@ac-strasbourg.fr

• **UFA de l'association Sinclair** | PFASTATT

03 89 50 73 67 - ufa@sinclair.asso.fr

• **UFA Roosevelt** | MULHOUSE

Ilhèm YAHIA

03 89 36 20 90 - cfa.roosevelt@ac-strasbourg.fr

• **UFA Louis Armand** | MULHOUSE

Jean-Marc RICHMANN

03 89 33 47 80 - jean-marc.richmann@ac-strasbourg.fr

• **UFA Jean Mermoz** | SAINT-LOUIS

Victoria VIEGAS

03 89 70 29 70 - ufa.mermoz@ac-strasbourg.fr

Les
UFA du
Haut-Rhin



CFA académique - siège

2 rue Adolphe Seyboth - 67000 Strasbourg

📞 03 88 14 10 10

✉️ cfa@ac-strasbourg.fr



www.cfa-academie-alsace.fr

